

Hadopi、存続の見通しに

サルコジ前仏大統領の下で発足した Hadopi（違法ダウンロード対策機関）は、現政権の下での CSA（視聴覚最高評議会）との統合が有力視されていたが、結局は独立した形で存続する公算が高まった。仏政府は、この件で野党と対決することは望んでいない上、CSA 自身も統合を望んでいない。また、Hadopi はもとより、Hadopi を支持する音楽・映画業界も、統合は望んでおらず、現時点では、関係者のほとんど誰もが統合を望んでいない状況となっている。違法ダウンロードとの闘いの今後に関しては、仏政府は、Hadopi の任務を見直す方向で検討を加える意向とされるが、フィリペティ仏文化・コミュニケーション相の立場は明確とは言えない状況にある。同相は野党時代に Hadopi の廃止を主張していたが、現在では、自らの主張を実行に移せば音楽・映画業界からの強い反対に遭うことが確実な立場に置かれている。かといって、同相は、Hadopi を表立って支持することもできないという状況にある。

(Les Echos 2014年8月20日)

【原文】

Lutte contre la piraterie sur Internet : Filippetti attendue de pied ferme
La Hadopi ne sera pas transférée au CSA, comme le préconisait le rapport Lescure.
La fragilisation de la situation des distributeurs entraîne une chute des tournages depuis le début de l'année.

Lancinante depuis 2012, la question de l'avenir de la Hadopi, la Haute Autorité chargée de la lutte contre la piraterie sur Internet, sera de nouveau ouvertement posée à la rentrée. Une certitude : la perspective de son intégration au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), préconisée par le rapport remis par Pierre Lescure en mai 2013, s'éloigne à grands pas, pour ne pas dire qu'elle est définitivement enterrée. Le gouvernement ne veut pas affronter un débat parlementaire sur ce sujet et le CSA n'est pas spécialement preneur, pas plus que la Hadopi ou les milieux de la musique et du cinéma ne sont eux-mêmes demandeurs. Bref, la solution préconisée par Pierre Lescure dans son rapport devient aujourd'hui celle dont quasiment plus personne ne veut entendre parler.

Quid de l'avenir de la Hadopi et de la lutte contre la piraterie ? Sur le premier sujet, le gouvernement entend mener une réflexion pour réorienter les missions de la Haute Autorité. Près de cinq ans après sa création, son bilan, qu'elle défend

âprement, suscite bien des polémiques. Mais Aurélie Filippetti, la ministre de la Culture et de la Communication, se trouve dans une position délicate. Bien qu'elle ait bataillé contre la Hadopi quand elle était députée de l'opposition et promis sa disparition, elle ne peut aujourd'hui la rayer d'un coup de crayon sans se mettre à dos le monde de la création, un an après avoir supprimé la sanction de la coupure d'accès à Internet. Elle ne souhaite pas non plus la soutenir, comme le montrent les longs mois de retard pour la nomination d'un nouveau collègue, ou les menaces récurrentes qui planent sur son budget. Pour 2015, la Hadopi, qui a vu ses ressources baisser de 44 % depuis 2012, a demandé un budget de 8,5 millions d'euros, mais son secrétaire général, Eric Walter, dit n'avoir aucune information sur les arbitrages du gouvernement.

En concertation avec le ministère de la Justice, la ministre entend se concentrer sur la lutte contre la contrefaçon commerciale, c'est-à-dire les sites qui vivent de la piraterie en proposant des contenus illégaux. Elle assure vouloir mettre en oeuvre les dispositions préconisées par Mireille Imbert-Quaretta dans son rapport remis en mai.

Impatience grandissante

Mais l'impatience se fait de plus en plus grande. En août, le distributeur Jean Labadie, figure du monde du cinéma et à la tête de la société de distribution Le Pacte, a jeté un froid. Dans une lettre ouverte à Aurélie Filippetti publiée dans « Libération », il a violemment attaqué l'immobilisme du gouvernement en matière de lutte contre le piratage. Plusieurs organisations professionnelles ont rebondi sur le même thème et demandé au gouvernement d'accélérer, en raison de la fragilisation des entreprises du secteur, notamment des distributeurs, et de l'absence de décollage du marché de la vidéo à la demande.

Nul doute que ce débat perdurera à l'automne. D'autant qu'en amont de la chaîne, la situation s'aggrave. Les indicateurs économiques concernant les tournages de films sont en chute libre : selon la Ficam, qui regroupe les industries techniques du cinéma, ceux dont le devis est compris entre 4 et 10 millions d'euros (soit le coeur du cinéma français) ont chuté de 63 % au premier semestre. « Cette tendance inquiétante semble être une conséquence directe des difficultés rencontrées par les distributeurs, qui ne peuvent plus nourrir les budgets des films via les minima garantis, ainsi que de l'extension de la convention collective du cinéma », estime la Ficam.